

CC2V COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 AVRIL 2021

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 14 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 27

Votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt et un, le mardi 20 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, Mme FROMAGE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne, M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne, M. JOYEZ pour Gironville-sur-Essonne, M. DUPERCHE, Mme MOULINOX, M. POULIN, Mme DANIEL DAVID pour Maisse, Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme RIVIERE, Mme PAPI, M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur Ecole, M. BIONNE pour Mondeville, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne, Mme HERARD pour Soisy-sur-Ecole, M. BERTOL pour Videlles.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. KEES pour Dannemois donne pouvoir à M. SIMONNOT

Mme DESFORGES pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. SAINSARD

Absents :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville

M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole

Secrétaire de séance :

Mme DEZERT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil communautaire du 19 janvier 2021. M. DAMASIEWICZ souhaite que soit mentionné sa remarque et surtout la réponse concernant l'absence de contrepartie demandée par l'Etat par rapport au CRTE.

M. le Président précise qu'un chef de projet sera nécessaire pour piloter ce CRTE et qu'il sera financé moitié-moitié par la CC2V et la CCVE.

En l'absence d'autre observation, le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

Ordre du jour :

1 – BUDGET PRINCIPAL M14

1A – Compte administratif et Compte de Gestion 2020

1B – Budget primitif 2021

1C – Affectation du résultat

1D – Fiscalité locale

1E – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 et subvention exceptionnelle au SIRTOM

1F – Subventions aux associations

2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49

2A – Compte administratif 2020

2B – Compte de gestion 2020

2C – Budget primitif 2021

2D – Affectation du résultat

2E – Redevance sur l'eau pour la zone 1 (Milly), zone 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy)

3 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49

3A – Compte administratif 2020

3B – Compte de gestion 2020

3C – Budget primitif 2021

3D – Redevance sur l'assainissement pour la zone 2 (ex SAEVE)

3E – Redevance sur l'assainissement pour la zone 5 (Soisy)

3F– Redevance sur l'assainissement pour la zone Milly/Oncy

4 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 : REGIE DE BOIGNEVILLE

4A – Compte administratif 2020

4B – Compte de gestion 2020

4C – Budget primitif 2021

4D – Redevance sur l'eau

5 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 : MONDEVILLE

5A – Compte administratif 2020

5B – Compte de gestion 2020

5C – Budget primitif 2021

5D – Redevance sur l'assainissement

6 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

6A – Compte administratif 2020

6B – Compte de gestion 2020

6C – Budget primitif 2021

7 – PARTICIPATION AU FOND DE RESILIENCE REGIONAL

1. BUDGET PRINCIPAL M14

1A – Compte administratif et Compte de gestion 2020 (BUDGET PRINCIPAL M14)

M. DELECOUR rappelle que les grands équilibres correspondent à ce qui a été présenté en débat d'orientation budgétaire.

Le résultat du budget de fonctionnement est de **729 518,90€** et de **5 149 054.17€** qui permet de contribuer massivement aux efforts d'investissement.

Le résultat du budget investissement est déficitaire de **1 342 772,59 €**

L'impact du Covid19 : En termes de coût, il s'élève à 182 868 € comprenant le coût des produits, des masques/gels hydroalcooliques, le surcoût salarial (1,5 ETP aux centres de loisirs, 0,5 ETP pour l'entretien), la compensation liée à la fermeture de la piscine.

Le montant de la masse salariale représentée en 2020 ne représente que 17,6% des dépenses réelles de fonctionnement et reste stable par rapport à 2019.

Les principaux investissements réalisés en 2020 :

Equipements sportifs	1 307 761 €	Gymnase de Moigny-sur-Ecole
Services techniques	73 349 €	Outillage et nacelle
Zone d'activités	363 929 €	Travaux de voirie

Le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement	- Dépenses	7 912 500.54
	- Recettes	8 642 019.44
	Soit un résultat excédentaire	729 518.90

Investissement	- Dépenses	5 312 401.46
	- Recettes	3 969 628.87
	Soit un résultat déficitaire	1 342 772.59

- Report de l'exercice 2019 :

	- Fonctionnement : excédent	4 419 535.27
	- Investissement : déficit	1 256 757.27

- Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	7 912 500.54
	Recettes	13 061 554.71
	Total excédent	5 149 054.17
Section d'investissement	Dépenses	6 569 158.73
	Recettes	3 969 628.87
	Total déficit	2 599 529.86

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses : 7 912 500.54€		
Fonctionnement	011	892461.92	<p>Charges à caractère général, dont les dépenses les plus importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6042 (restauration, sorties pour les centres de loisirs) - 60612 (énergie des bâtiments intercommunaux) - 60622 (carburants des 8 véhicules) - 60631 et 60632 (fournitures d'entretien et de petit équipement liés au Covid) - 611 (balayage des voiries) - 615221 (liés aux mises aux normes dans les bâtiments) - 615231 (lié à la ZA) - 61551 (matériel roulant dû à des réparations sur les tondeuses et les minibus) - 617 (les différentes études n'ont pas été engagées sur 2020) - 6226 (lié au RGPD notamment) - 6238 (journal de la CC2V, communication du TAD) - 6247 (transports collectifs en baisse dû au Covid) - 6256 (remboursement de repas lors de formations) - 6281 (cotisations aux associations institutionnelles) - 62875 (remboursement aux communes des frais liés aux CLSH) - 63512 (taxe foncière de la za) <p>Les factures arrivées en janvier ont fait l'objet de charges rattachées à l'exercice pour 3 902.61 €.</p>
	012	1 345 759.63	Charges de personnel : sont en correspondance avec les prévisions
	014	2 167 635.94	Atténuations de charges correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle et de la TCFE (1 810 349€), au FNGIR (59 382) , au FPIC (295 718),
	65	3 199 404.84	Autres charges de gestion courante : Indemnités aux élus (87 540.77€), participations au SMO (27 500€), au SIARCE (117 132.03€) et au SAGEA (115 576.00€) dans le cadre de la GEMAPI, les subventions aux associations et à Vert Marine (691 996.50€) et le reversement de la taxe sur les ordures ménagères au SIRTOM (2 158 741€).
	66	82 475.44 + 19 984.48	Charges financières : Intérêts des emprunts dont les intérêts courus non échus.
	042	222 044.84	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens.
	Recettes : 8 642 019.44 €		

	013	67 818.76	Remboursement des arrêts maladie et des salaires du personnel s'occupant de l'assainissement
	70	356 060.46	Produits des services : recettes liées au centre de loisirs, au loyer du collège pour l'utilisation du complexe sportif de Milly, de la redevance de Vert Marine pour la piscine (106 995.13€)....
	73	6 879 868.09	Impôts et taxes : fiscalité locale sur les ménages et sur les entreprises, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur la GEMAPI, la taxe de séjour, la TCFE.
	74	1 153 959.01	Dotations et participations de DGF (en baisse) et autres compensations de l'Etat, , le FCTVA sur le fonctionnement, les subventions CAF.
	75	30 031.17	Autres produits de gestion courante, liés aux loyers des logements et de la facturation des clés supplémentaires aux associations et de la location du gymnase au CNFPT
	77	88 255.14	Ecritures d'ordre
	042	59 776.81	Opérations d'ordre entre section, liées aux amortissements des subventions d'investissement (Région, Département, Etat).
	002 -Excédent antérieur reporté : 4 419 535.27 €		

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses : 6 569 158.73 €		
	20	30 732.00	étude pour la vidéo-protection et pour les travaux de voirie de la za
	21	481 686.77	Immobilisations corporelles : - 33 307.39 € pour la fin de l'aménagement de locaux pour le RAM, changement des caillebotis de la piscine - 255 146.64 € de travaux de voirie sur la za - 85 051.80 de viabilisation électrique pour les terrains sur la ZA - 73 349.40 € d'outillage notamment la nacelle - 1 569.60 € de travaux dans les bâtiments - 1 867.40 € ordinateur pour les directeurs des centres de loisirs - 11 097.52 € de mobiliers pour le RAM et les centres de loisirs - 20 297.02 € principalement les défibrillateurs et afficheur de score pour les gymnases
	23	1 307 761.17	- Immobilisations en cours : gymnase à Moigny
	13	3 072 593.31	- Opérations d'ordre concernant les subventions de la piscine et le siège de la CC2V
	16	269 753.40	Remboursement des emprunts,
	27	22 000.00	Fonds de résilience régional
	040	59 776.81	Opérations d'ordre entre sections : concerne les amortissements de subventions
	001	1 256 757.27	Déficit antérieur
	Investissement	Recettes : 3 969 628.87€	
13		3 303 389.11	Principalement des opération d'ordre liées aux subvention de la Région, du Département et de l'Etat pour le siège de la CC2V et la piscine
10		426 856.13	FCTVA et affectation du résultat
27		15 437.58	Remboursement de l'avance du budget d'assainissement de Mondeville
040		222 044.84	Opération d'ordre entre section : parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.

Le Président sort au moment du vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2020 pour service fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte administratif 2020 ainsi qu'il suit :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	7 912 500.54
	- Recettes	8 642 019.44
	Soit un résultat excédentaire	729 518.90

Investissement	- Dépenses	5 312 401.46
	- Recettes	3 969 628.87
	Soit un résultat déficitaire	1 342 772.59

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	4 419 535.27
	- Investissement : déficit	1 256 757.27

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	7 912 500.54
	Recettes	13 061 554.71
	Total excédent	5 149 054.17
Section d'investissement	Dépenses	6 569 158.73
	Recettes	3 969 628.87
	Total déficit	2 599 529.86

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget principal M14, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2020.

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	7 912 500.54
	- Recettes	8 642 019.44
	Soit un résultat excédentaire	729 518.90

Investissement	- Dépenses	5 312 401.46
	- Recettes	3 969 628.87
	Soit un résultat déficitaire	1 342 772.59

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	4 419 535.27
	- Investissement : déficit	1 256 757.27

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	7 912 500.54
	Recettes	13 061 554.71
	Total excédent	5 149 054.17
Section d'investissement	Dépenses	6 569 158.73
	Recettes	3 969 628.87
	Total déficit	2 599 529.86

M. DELECOUR souligne que pour 2021 les actions, en particulier vers l'enfance, les seniors et l'emploi seront poursuivies avec le maintien des aides aux partenaires (associations) et le maintien des budgets des centres de loisirs, et des équipements sportifs.

Concernant les mesures nouvelles avec un développement de projets de territoire visant :

- Le tourisme avec l'intégration des personnels de l'office du tourisme et le lancement en avril d'une étude stratégique
- Le Développement économique avec le soutien de la filière Plantes Aromatiques et Médicinales (chargée de mission ADÉPAM,), l'étude école Herboristerie (50% de l'étude restant à couvrir), la mise en place d'un annuaire des entreprises du territoire à l'appui de la démarche « consommons local dans les 2 vallées » et des études locales suite au répertoire des problématiques communales en fonction de l'importance des sujets et leur intérêt communautaire
- Transport avec un Schéma directeur Vélo
- Développer la mutualisation avec le recrutement d'un responsable Achats, en charge de la mutualisation et de l'accompagnement des communes dans le passage des marchés publics
- Participation au plan de relance avec les dispositifs Petites villes de demain/ CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)

Concernant les impacts sur la masse salariale, il faut souligner l'effet mécanique des ajustements de salaires, l'intégration des 2 salariés de l'office du tourisme (correspond à environ 90% de la subvention versée en 2020), l'effet année pleine du recrutement courant 2020 d'un responsable de l'assainissement, le recrutement d'un responsable des achats et d'un chargé de mission Petites villes de demain/ CRTE (Contrat de relance et de transition écologique).

Concernant les recettes de fonctionnement, il s'agit de faire preuve d'une grande prudence dans les recettes en particulier du fait de l'impact COVID comme pour la Taxe de séjour, la piscine ou les recettes liées aux entreprises.

Concernant l'investissement, les principales dépenses concernent la vidéoprotection, le gymnase à Soisy-sur-Ecole et la voirie de la ZA.

Pour les recettes, les financements pour le gymnase à Soisy-sur-Ecole et pour la vidéoprotection sont en cours de recherche et les opérations ne pourront être lancées qu'à l'issue de cette recherche. Ces subventions pourraient se concrétiser dans le cadre du plan de relance. Un dossier déjà déposé pour la vidéoprotection auprès du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Le budget prévisionnel 2021 pour 15 983 168.10 €, équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, peut se résumer ainsi qu'il suit :

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes 10 277 469.12 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes 5 705 698.98 €

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	10 277 469.12	
Fonctionnement	011	1 135 600.00	<p>Charges à caractère général, avec montants importants sur les articles :</p> <p>D'achat de prestation de services (correspondant à la restauration des centres de loisirs)</p> <p>L'électricité/énergie (du fait des complexes sportifs),</p> <p>Le carburant (en hausse par rapport à l'année dernière liée à l'augmentation du prix de l'essence et du nombre de véhicules),</p> <p>Les fournitures de petit équipement (du fait du covid),</p> <p>Les contrats de prestations de services (regroupant les contrats liés aux alarmes, à l'informatique, aux séjours des enfants, le balayage des rues...),</p> <p>L'entretien de bâtiments (compte permettant de récupérer de la TVA)</p> <p>Les assurances (en hausse du fait du nombre de compétences en augmentation)</p> <p>Les études sur le tourisme, la filière PAM reportées de 2020</p> <p>Les remboursements aux communes liés aux centres de loisirs</p> <p>les taxes foncières des terrains de la za</p>
	012	1 677 300.00	Charges de personnel en hausse du fait de la reprise du personnel de l'office de tourisme ou/et de nouveaux recrutements
	014	2 478 000.00	Correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle N-1 (1 345 000€), au FNGIR (60 000€) et au FPIC (280 000€) (tenant compte du hausse pour le FPIC), et au reversement de la part salariale de la DGF et de la TCFE aux communes et de la subvention exceptionnelle au SIRTOM (600 000€)
	65	3 251 400.00	Autres charges de gestion courante, où l'on retrouve les indemnités aux élus, la participation au SMO, au SIARCE et au SAGEA pour la GEMAPI, le reversement de la TEOMI, les subventions aux associations et la contribution à VERT Marine pour le déficit de la piscine

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement (suite)	66	96 000.00	Remboursement des intérêts d'emprunt et des ICNE
	023	1 397 796.72	Virement à l'investissement, pour équilibrer la section d'investissement, corollaire du 021 en recettes d'investissement
	042	241 372.40	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens, pendant du 040 en investissement.
	Recettes	10 277 469.12	
	013	50 000,00	Atténuations de charges remboursement du budget assainissement des salaires et d'assurance lié à un arrêt maladie
	70	236 000.00	Produits des services : recettes liées aux centres de loisirs et aux loyers du gymnase de Milly.
	73	6 351 168.00	Impôts et taxes correspondant à : <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 000 € de fiscalité locale - 600 000 € de CVAE - 100 000 de TASCOM - 65 000 € d'IFER - 43 168 de TFNB - 2 150 000 de TEOMI - 235 000 € de GEMAPI - 145 000 € de TCFE - 10 000 de taxe de séjour.
	74	1 003 000,00	Dotations et participations : <ul style="list-style-type: none"> - 840 000 € de DGF bonifiée, montant estimé, - 3 000 de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, - 110 000 € de subvention CAF, et de l'Agence de l'Eau pour un emploi, - 50 000 € de compensation
	75	25 500,00	Loyers des logements de Milly La Forêt et de location du gymnase
	77	2 500.00	Produits exceptionnels
	042	59 776.81	Amortissement des subventions
	002	2 549 524.31	Excédent antérieur reporté

1B –Budget Primitif (BUDGET PRINCIPAL M14)

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	5 705 698.98	
	20	41 500.00	Immobilisations incorporelles, correspondant à des logiciels pour l'urbanisme et la bureautique et à l'étude sur les équipements sportifs
	204	100 000.00	Notamment pour le SMO haut débit
	21	485 700	Immobilisations corporelles, concernant : <ul style="list-style-type: none"> - 28 800 € de travaux dans les bâtiments - 400 000€ de travaux de voirie sur la zone d'activité - 25 000€ pour la viabilisation électrique de terrains sur la za - 13 900€ pour l'achat de différents éléments complémentaires pour la nacelle, d'outillage - 5 500 € d'informatique - 2 500€ de mobilier principalement pour les centres de loisirs
	23	636 998.93	Immobilisations en cours : concernant la vidéo-protection
	16	276 100,00	Remboursement des emprunts : correspondant au remboursement en capital de la dette (prêts pour le centre de loisirs et la piscine et ceux des complexes sportifs)
	040	59 776.81	Amortissement de subventions corollaire du 042
	Restes à réaliser	1 498 093.38	
	001	2 599 529.86	Déficit antérieur
	Investissement	Recettes	5 705 698.98
13		820 000.00	Subventions d'investissement, concernant les subventions liées au plan de relance par rapport aux différents projets
10		2 849 529.86	FCTVA et affectation du résultat
27		17 000.00	Autres établissements publics : remboursement de l'avance du budget eau de boigneville
021		1 397 796.72	Virement du fonctionnement : corollaire du 023
040		241 372.40	Opération d'ordre entre section, parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.
Restes à réaliser		380 000.00	

M. DAMASIEWICZ rappelle ses préoccupations liées au cinéma. Il demande s'il y a eu une concertation avec les habitants concernant la localisation des caméras en donnant l'exemple de la rue pasteur à Milly-la-Forêt.

M. le Président lui répond que les emplacements ont été discutés entre les élus et la gendarmerie dans le cadre d'une vidéoprotection et non d'une vidéo-surveillance. Il souligne que ce projet se fait dans le cadre d'un groupement de commande piloté par la CC2V et chaque commune est responsable des emplacements.

M. SAINSARD précise que les emplacements ont été déterminés sur proposition des forces de police et que le dossier sera discuté au sein du conseil municipal de Milly-la-Forêt.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Vu la délibération du 9 mars 2021 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,

Vu l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2021 équilibré en recettes et en dépenses à la somme ainsi qu'il suit :

- **Fonctionnement : en dépenses et recettes : 10 277 469.12 €**
- **Investissement : en dépenses et recettes : 5 705 698.98 €**

1C –Affectation du résultat (BUDGET PRINCIPAL M14)

M. DELECOUR explique que le résultat de fonctionnement de l'année 2020 était de 5 149 054.17 €. Au regard des besoins en financement de la section d'investissement sur le budget primitif de 2021 notamment pour couvrir le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter pour partie ce résultat à hauteur de 2 599 529.86 € et par conséquent d'inscrire 2 549 524.31 € en 002 (résultat reporté) en recettes de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant les besoins en financement de la section d'investissement sur le budget primitif de 2021, il est proposé d'affecter pour partie ce résultat à hauteur de 2 599 529.86 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

DECIDE d'affecter pour partie le résultat de la section de fonctionnement du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2020 soit **2 599 529.86 €** en recettes d'investissement du budget principal 2021 M14 au compte 1068.

1D –Fiscalité Locale (BUDGET PRINCIPAL M14)

M. DELECOUR rappelle qu'au 1er janvier 2016, la CC2V a changé de régime fiscal en basculant sur la « fiscalité mixte », c'est-à-dire la fiscalité professionnelle unique et les taxes sur les ménages.

La période de lissage était de 4 ans jusqu'en 2019 pour le CFU permettant de figer l'ensemble des taux (fiscalité professionnelle et ménage). Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité pour la 6^{ème} année consécutive.

Les taux sont :

- Taxe foncière (bâti) : 3,03%
- Taxe foncière (non bâti) : 3,50%
- CFE : 23,85% (correspondant au taux moyen pondéré)

Les taux ménages (TF, TFNB) restent inchangés par rapport à 2015.

Il convient de préciser que la fiscalité professionnelle inclue la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau).

FISCALITE LOCALE

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Considérant le changement de régime fiscal en 2016,

Considérant la volonté de la CC2V de ne pas augmenter la fiscalité locale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi pour 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 3,03%
- Taxe foncière (non bâti) : 3,50%
- CFE : 23,85% (correspondant au taux moyen pondéré)

1E – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 et subvention exceptionnelle au SIRTOM

M. DELECOUR expose que les recettes attendues par le SIRTOM pour 2021 sont de 2 411 243 € avec une part fixe de 2 176 171 € et une part variable de 235 072 €.

Le tableau ci-dessous propose une répartition par commune de la part fixe :

C.C.2.V	Part fixe 2020 erronée	Part fixe 2020 corrigée	Part fixe 2021
BOIGNEVILLE	55 537	38 996	25 729
BOUTIGNY	256 418	295 924	409 467
BUNO BONNEVAUX	62 979	47 252	31 410
COURANCE	49 643	32 313	19 812
COURDIMANCHE	45 725	26 957	10 315
DANNEMOIS	96 213	87 162	77 732
GIRONVILLE	73 917	64 429	73 119
MAISSE	253 355	286 469	368 060
MILLY LA FORET	486 560	558 295	627 797
MOIGNY	110 569	109 809	133 055
MONDEVILLE	81 084	70 663	67 159
ONCY	84 779	80 498	107 637
PRUNAY	45 849	27 586	13 333
SOISY	143 928	146 633	159 503
VIDELLES	68 316	55 751	52 043
TOTAL	1 914 872	1 928 737	2 176 171

Part fixe	2 176 171 €
Part variable	235 072 €
Montant de la participation	2 411 243 €

Au regard des difficultés financières à venir pour le SIRTOM, qui doit faire à l'augmentation de sa contribution au SIREDOM qui est dans une situation financière catastrophique, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 150 000€.

Le SIRTOM demandera une subvention exceptionnelle aux autres EPCI et absorbera sur ses fonds propres une partie de la hausse liée au SIREDOM.

M. le Président précise que le SIRTOM absorbe cette année une partie de la hausse du coût des OM, liée aux difficultés financière du SIREDOM, mais que l'an prochain la TEOM augmentera.

M. DUVAL souhaite que soit spécifié que la subvention exceptionnelle est au bénéfice des seules communes de la CC2V.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGES 2021

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

C.C.2.V	Part fixe 2021
BOIGNEVILLE	25 729
BOUTIGNY	409 467
BUNO BONNEVAUX	31 410
COURANCE	19 812
COURDIMANCHE	10 315
DANNEMOIS	77 732
GIRONVILLE	73 119
MAISSE	368 060
MILLY LA FORET	627 797
MOIGNY	133 055
MONDEVILLE	67 159
ONCY	107 637
PRUNAY	13 333
SOISY	159 503
VIDELLES	52 043
TOTAL	2 176 171

Part fixe	2 176 171 €
Part variable	235 072 €
Montant de la participation	2 411 243 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SIRTOM

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant les difficultés du SIRTOM liées à la situation financière du SIREDOM,

Considérant la volonté de la CC2V de limiter l'impact de l'augmentation de la TEOMI du fait de la situation financière du SIREDOM via le SIRTOM,

Vu la Commission finances en date du 25/03/2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 150 000 € au SIRTOM au titre de l'année 2021.

M. DELECOUR expose que la plupart des aides sont laissées à leur niveau actuel.
Il convient de noter que pour :

CLIC : une prise en compte du nouveau mode de calcul de l'aide (4€/habitant de plus de 65 ans) et une régularisation de retard 2020

Dynamique Emploi (mission locale jeune) augmentation

Office du tourisme : Attribution d'une aide équivalente à l'aide de l'année précédente (nette des salaires) en attendant les conclusions de l'étude stratégique et les actions qui pourraient en découler.

Recyclerie du Gatinais : augmentation pour soutenir une opération de développement de l'emploi.

Jumelage : pas d'activité prévue après l'annulation des cérémonies du cinquantenaire.

Conservatoire de musique : attribution de 1000€ en soutien d'une action vers les maisons de retraite.

M. KERGRAIS demande si une commission s'est réunie pour statuer sur l'attribution des subventions. M. DELECOUR lui répond que le débat a eu lieu en commission finances.

Mme HERARD demande à quoi correspond le 1€ pour le PNR. M. le Président lui répond que c'est le montant de l'adhésion prévue dans les statuts du PNR.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Vu le budget primitif 2021,

Vu la Commission finances en date du 25/03/2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions aux associations, ainsi qu'il suit :

Associations	Subvention accordée en 2020	Mode de calcul	Montant Subvention propose 2021		Montant Subvention accorde par la commission 2021	Observations
ADUMEC (RER D)	0 €		0 €		0 €	
ASAMD (Aide à domicile)	127 676,00 €		127 676,00 €		127 676,00 €	
ASAMDTA (Soins à domicile)	15 800,00 €	(9 750 € + 7 000 € de régul heures) 4 763 € réalisés	15 678,00 €	9 678 € + 6000 € de regul heures	15 678.00 €	Concerne Mondeville (723), Boutigny sur Essonne (3 102), Videlles (623)
CLIC ORGESSONNE	15 678.00€€	0,60 €x 19 101 hbts	29 831.00 €	2021 + rattrapage 2020	32 317.00 €	20 716€(2021) + 11 601 €(2020)
DYNAMIQUE EMPLOI (Mission Locale JEUNES)	21 670,00 €	Forfait	26 000,00 €		26 000,00 €	
DYNAMIQUE EMPLOI (PLIE - Mission Locale ADULTES)	11 670.00		10 000,00 €		10 000,00 €	
TAD RSA			0€		0€	
JUMELAGE ALLEMAND	3 000,00 €	forfait	0 €		0 €	
OFFICE DU TOURISME	65 000,00 €	forfait	10 000,00 €		10 000,00 €	
P.N.R.	1,00 €		1,00 €		1,00 €	
RECYCLERIE DU GATINAIS	15 190,00 €	1 € / 19 101 hbts	21 000.00 €		21 000.00 €	
SESAME	5 000.00€				5 000.00 €	
Conservatoire de musique					1 000.00 €	
TOTAL	300 972.50 €				248 672 €	

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

2A – Compte administratif (Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V)

M. DELECOUR expose que le compte administratif M49 de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	163 617.20
	- Recettes	315 430.73
	Soit un résultat excédentaire	151 813.53
Investissement	- Dépenses	149 327.96
	- Recettes	198 969.38
	Soit un résultat excédentaire	49 641.42

- Report de l'exercice 2019 :

	- Exploitation : excédent	234 027.19
	- Investissement : excédent	28 743.46

*Déficit dû à la reprise des résultats de l'ex-SAEVE

- Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	163 617.20
	Recettes	549 457.92
	Total excédent	385 840.72
Section d'investissement	Dépenses	149 327.96
	Recettes	227 712.84
	Total excédent	78 384.88

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 163 617.20		
	011/61523	2 571.43	Renouvellement de branchements
	66/66111	7 028.27 + 1 176.24	remboursement d'intérêts d'emprunt reprenant ceux de l'ex SAEVE + les ICNE
	042/6811	154 186.23	Amortissement des immobilisations
	Recettes 549 457.92		
	70/70128	290 376.67	Liés à la taxe sur l'eau
	74/747	7 692.80	Recettes de vente d'eau à la CAPF pour la commune de St Germain s/ Ecole
	75/757	6 243.62	Loyer des opérateurs de téléphonie mobile
	042/777	11 117.64	Amortissement de subvention (de l'AESN)
		002	234 027.19

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement1	Dépenses 149 327.96		
	20/2031	36 938.07	Etude du schéma directeur et l'étude AAC du forage de Courances
	21/21531	46 997.65	Pose de chambre de comptage pour la vente d'eau à la CAPF
	13/13111	12 219.00	Remboursement de trop perçu de subvention à l'AESN
	16/1641	28 288.15	remboursements en capital
	16/1681	1 600,00	Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'eau (pour Milly)
	040/139111	11 117.64	d'amortissement de subvention, corollaire du 042/777
	041/2762	13 767.45	Opération de TVA
	Recettes 227 712.84		
	13/13111	16 488.00	Subvention de l'AESN pour l'AAC de Courances
	10/1068	11 187.19	Affectation du résultat de 2019
	27/2762	3 340.51	Encaissement de TVA
	040/2817351 et 2817561	154 186.23	Amortissement des immobilisations
	041/2031-21561	13 767.45	Corollaire du 041/2762 en dépenses
	001	28 743.46	Excédent de 2019

M. le Président sort au moment du vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2020 pour service fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte administratif annexe M49 de l'eau CC2V 2020 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	163 617.20
	- Recettes	315 430.73
	Soit un résultat excédentaire	151 813.53
Investissement	- Dépenses	149 327.96
	- Recettes	198 969.38
	Soit un résultat excédentaire	49 641.42

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent	234 027.19
	- Investissement : excédent	28 743.46

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	163 617.20
	Recettes	549 457.92
	Total excédent	385 840.72
Section d'investissement	Dépenses	149 327.96
	Recettes	227 712.84
	Total excédent	78 384.88

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2020, fait apparaître les résultats suivants :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 qui est conforme avec le compte administratif de l'exercice 2020.

Exploitation	- Dépenses	163 617.20
	- Recettes	315 430.73
	Soit un résultat excédentaire	151 813.53

Investissement	- Dépenses	149 327.96
	- Recettes	198 969.38
	Soit un résultat excédentaire	49 641.42

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent	234 027.19
	- Investissement : excédent	28 743.46

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	163 617.20
	Recettes	549 457.92
	Total excédent	385 840.72
Section d'investissement	Dépenses	149 327.96
	Recettes	227 712.84
	Total excédent	78 384.88

2C – Budget primitif (Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V) 2021

M. DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'eau de s'équilibre à hauteur de 1 311 401.54 €

Soit 606 080.94 € en exploitation et 705 320.60 € en investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	606 080.94	
	011	40 000.00	pour l'entretien de réseau (compte 61523)
	012	24 000.00	de remboursement pour partie de salaire de la personne en charge de l'eau et l'assainissement au budget principal
	66/66111 et 66112	7 854,00	remboursement d'intérêts d'emprunt
	023	382 226.94	de virement à la section d'investissement en recettes
	042/6811	152 000.00	amortissement des immobilisations
	Recettes	606 080.94	
	70/70128	200 000.00	redevance sur l'eau
	74/747	10 000.00	vente d'eau à la CAPF
	75/757	26 000,00	loyer du fait de la présence d'antenne de téléphonie mobile sur le château d'eau de Milly
	042/777	16 500.00	amortissement des subventions
	002	353 580.94	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	705 320.60	
	20/2031	100 000.00	pour le schéma directeur pour l'eau
	21/21561 et 21531	398 126.94	de travaux sur le réseau de canalisations
	16/1641 et 1681	29 600,00	remboursement en capital des emprunts
	040/139111 et 13913	16 500.00	amortissement des subventions, corollaire du 042/777
	041/2762	50 000.00	concernant la TVA
	Restes à réaliser	111 093.66	
	Recettes	705 320.60	
	10/1068	32 259.78	Affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 2020
	27/2762	10 000,00	de TVA
	021	382 226.94	Virement de la section d'exploitation
	040/281561 et suivants	152 000.00	D'amortissement
	041/2013 et suivants	50 000	liés aux opérations de TVA
	Restes à réaliser	449.00	
	001	78 384.88	D'excédent

BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

ADOPTE le budget annexe M49 de l'eau 2021 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **606 080.94 € en exploitation**
- **705 320.60 € en investissement**

M. DELECOUR explique que le résultat d'exploitation du compte de gestion et du compte administratif est de **385 840.72€**

Il peut être reporté en recettes d'exploitation, mais considérant les restes à réaliser, il est proposé de l'affecter pour partie en recettes d'investissement au compte 1068 à hauteur de **32 259.78 €**

AFFECTATION DU RESULTAT
(BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Considérant les besoins en financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter pour partie le résultat d'exploitation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2020 soit **32 259.78 €** en recettes d'investissement du budget annexe M49 de l'eau 2021 au compte 1068.

2E – Redevance sur l'eau pour la Zone 1 (Milly La Forêt), 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy-sur-Ecole) - Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V

M. DELECOUR expose qu'afin d'harmoniser la redevance d'eau sur l'ensemble du territoire à hauteur de 0.60 € HT par m3, il a été augmenté le montant de la redevance sur l'eau pour la zone 1 (Milly-La-Forêt) à 0.60 € (antérieurement à 0.40€ en 2017 puis 0.50€ en 2019 puis 0.60€HT en 2020).

Il est proposé que la redevance reste à 0.60€HT par m3 d'eau.

REDEVANCE SUR L'EAU POUR LA ZONE 1 (MILLY-LA-FORET), POUR LA ZONE 2 (EX-SAEVE) ET POUR LA ZONE 6 (ONCY-SUR-ECOLE) - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif annexe M49 de l'eau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 0,60 € HT pour la zone 1 (Milly-La-Forêt), pour la zone 2 (ex-SAEVE) et pour la zone 6 (Oncy-sur-Ecole) par m3 d'eau consommé.

3. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – CC2V

3A – Compte administratif (Budget Annexe de l'Assainissement – CC2V)

M. DELECOUR expose que le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	319 947.96
	- Recettes	396 090.65
	Soit un résultat excédentaire	76 142.69

Investissement	- Dépenses	401 568.97
	- Recettes	402 475.76
	Soit un résultat excédentaire	906.79

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent *	99 289.86
	- Investissement : excédent *	1 160 285.90

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	319 947.96
	Recettes	495 380.51
	Total excédent	175 432.55
Section d'investissement	Dépenses	401 568.97
	Recettes	1 562 761.66
	Total excédent	1 161 192.69

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 319 747.78		
	011/6061	236.99	Electricité sur le poste de refoulement à Soisy et des équipements du SIAVSE
	011/61523	2 511.08	Entretien des réseaux
	011/6227	9 600.00	Contentieux avec la SAUR
	011/6287	477.00	Remboursement assurance au budget principal
	012/6215	28 411.79	Remboursement des salaires des agents en charge de l'assainissement
	66/6611 et 66112	1 675.81	Intérêts d'emprunt et ICNE
	67/678	77 239.30	Surcoût de traitements des boues lié au Covid
	042/6811	199 595.81	Amortissement des immobilisations
	Recettes 495 380.51		
	70/70128 et 70611	283 549.59	Redevance sur l'assainissement et PFAC
	042/777	100 541.06	amortissement des subventions
	002	99 289.86	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 401 568.97		
	20/2031	211 628.82	Schéma directeur
	21/21562	34 323.75	Travaux sur la STEP de Milly
	16/1641	14 044.11	Remboursement d'emprunt
	040/139111 et 13913	100 541.06	amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	41 031.23	Opérations sur TVA
	Recettes 1 562 761.66		
	13/139111	121 676.00	Subvention de l'AESN pour le schéma directeur
	27/2762	40 172.72	Opérations sur TVA
	040/28031 à 281562	199 595.81	amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	41 031.23	Opérations de TVA corollaire du 041/2762
	001	1 160 285.90	Excédent reporté de 2019

M. le Président sort au moment du vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2020 pour service fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2020 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	319 947.96
	- Recettes	396 090.65
	Soit un résultat excédentaire	76 142.69
Investissement	- Dépenses	401 568.97
	- Recettes	402 475.76
	Soit un résultat excédentaire	906.79

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent *	99 289.86
	- Investissement : excédent *	1 160 285.90

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	319 947.96
	Recettes	495 380.51
	Total excédent	175 432.55
Section d'investissement	Dépenses	401 568.97
	Recettes	1 562 761.66
	Total excédent	1 161 192.69

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 qui est conforme au compte administratif de l'exercice 2020.

Exploitation	- Dépenses	319 947.96
	- Recettes	396 090.65
	Soit un résultat excédentaire	76 142.69

Investissement	- Dépenses	401 568.97
	- Recettes	402 475.76
	Soit un résultat excédentaire	906.79

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent *	99 289.86
	- Investissement : excédent *	1 160 285.90

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	319 947.96
	Recettes	495 380.51
	Total excédent	175 432.55
Section d'investissement	Dépenses	401 568.97
	Recettes	1 562 761.66
	Total excédent	1 161 192.69

3C – Budget Primitif 2021 Budget Annexe de l'Assainissement – CC2V

M. DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'assainissement de s'équilibre à hauteur de 2 117 774.24€

- Les sections s'équilibrent à hauteur 605 432.55€ en exploitation et 1 512 341.69€ en investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	605 432.55	
	011	293 832.55	principales dépenses sont 1 000€ pour l'énergie, 266 832.55€ d'entretien de réseau et STEP (compte 61523), 15 000€ pour la réparation de bien sur les STEP, 10 000 de frais de contentieux, 1 000 de téléphone (pour les alarmes des postes de refoulement)
	012/6215	24 000.00	de remboursement de salaires au budget principal
	66/66111	2 000.00	Remboursement d'intérêts d'emprunts
	042/6811	200 000.00	Amortissement des immobilisations
	Reste à réaliser	85 600.00	
	Recettes	605 432.55	
	70128	270 000.00	redevance d'assainissement
	74/741	50 000.00	prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau et de redevance de la CAPF
	77/773	5 000.00	pour d'éventuels annulation de mandat
	042/777	105 000.00	Amortissement des subventions
	002	175 432.55	Reprise de résultat 2020

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 512 341.69	
	20/2031	50 000,00	Schéma directeur d'assainissement
	21/21562 à 2183	1 116 663.51	prévision de travaux de renouvellement de canalisation, de travaux sur les STEP ou de matériel...
	16/1641 et 1681	15 000.00	Remboursement des emprunts en capital
	040/139111 et 13913	105 000.00	Amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	75 000.00	Opérations de TVA
	Reste à réaliser	150 678.18	
	Recettes	1 512 341.69	
	27/2762	75 000.00	Opération liée à la TVA
	040/28031 à 2817562	200 000.00	Amortissements des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	75 000.00	De reprise sur subventions
	Restes à réaliser	1 149.00	
	001	1 161 192.69	Reprise de résultat excédentaire

M. BERTOL explique que la CC2V a obtenu une subvention dans le cadre du budget participatif pour l'installation de panneau solaires sur la station d'épuration « roseaux » de la ZA, afin de réduire la consommation d'électricité de la STEP.

BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

ADOpte le budget annexe M49 de l'assainissement 2021 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **605 432.55€ en exploitation**
- **1 512 341.69€ en investissement**

3D – Redevance sur l’assainissement pour la zone 2 (ex SAEVE) - Budget Annexe de l’Assainissement – CC2V

M. DELECOUR souligne que comme évoqué précédemment et dans une logique d’harmonisation de la redevance sur l’assainissement, il est proposé de conserver le montant à 0,60 €HT par m3.

**REDEVANCE SUR L’ASSAINISSEMENT POUR LA ZONE 2 (EX SAEVE)
BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT – CC2V**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction M49,

Considérant les besoins liés à la zone 2 (ex-SAEVE),

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE la redevance sur l’assainissement à 0.60 €HT par m3.

**3E – Redevance sur l’assainissement pour la zone 5 (Soisy sur Ecole) -
Budget Annexe de l’Assainissement – CC2V**

Il est proposé que la redevance d’assainissement fixée à 0,60 € HT par m3 depuis 2018, soit reconduite au même montant.

**REDEVANCE SUR L’ASSAINISSEMENT POUR LA ZONE 5 (SOISY SUR ECOLE)
BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT – CC2V**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction M49,

Considérant les besoins liés à la zone 5 (Soisy),

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE la redevance sur l’assainissement à 0,60 € HT par m3.

3F – Redevance sur l'assainissement pour la zone Milly/Oncy - Budget Annexe de l'Assainissement – CC2V

Dans un souci d'harmonisation, il est proposé que la surtaxe d'assainissement passe de 0,50 € HT par m³ à 0.60€ HT par m³.

**REDEVANCE SUR L'ASSAINISSEMENT POUR LA ZONE MILLY LA FORET/ONCY SUR ECOLE
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'assainissement à 0,60 € HT par m³ pour les communes de Milly-la-Forêt et Oncy-sur-Ecole.

4. BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

4A – Compte administratif 2020 - Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville

M. DELECOUR expose que le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	39 194.27
	- Recettes	37 728.18
	Soit un résultat déficitaire	1 466.09

Investissement	- Dépenses	12 795.13
	- Recettes	21 877.94
	Soit un résultat excédentaire de	9 082.81

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	8 081.85
	- Investissement : excédent	29 422.48

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	39 194.27
	Recettes	45 810.03
	Total excédent	6 615.76
Section d'investissement	Dépenses	12 795.13
	Recettes	51 300.42
	Total excédent	38 505.29

Ce compte peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 39 194.27		
	011/611 et 61523	1 123.66	Réparation de branchements
	014/701249	16 073.00	Redevance à l'AESN
	65/658	44.82	Analyse d'eau
	67/6788	74.85	Annulation de titre
	042	21 877.94	Dotations aux amortissements
	Recettes 45 810.03		
	70/70111	19 856.03	Vente d'eau
	70/70121	13 077.68	Taxe sur l'eau
	75/757	4 794.47	« loyers » versés par les opérateurs de téléphonie mobile ayant installé leurs antennes sur le château d'eau
	77/778	12.06	Recettes exceptionnelles
	002	8 081.85	Report excédentaire de 2016

	Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 12 795.13		
	20/2031	9 500.00	Etude
	21/21531	3 295.13	Travaux sur le réseau d'eau
	Recettes 51 300.42		
	040/281531 et 2817531	21 877.94	Amortissement corollaire du 6811
	001	29 422.48	Excédent de 2019

M. le Président sort pour le vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – M49
BOIGNEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2020 pour service fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)

APPROUVE le compte administratif 2020 de la Régie eau de Boigneville ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	39 194.27
	- Recettes	37 728.18
	Soit un résultat déficitaire	1 466.09
Investissement	- Dépenses	12 795.13
	- Recettes	21 877.94
	Soit un résultat excédentaire de	9 082.81

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	8 081.85
	- Investissement : excédent	29 422.48

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	39 194.27
	Recettes	45 810.03
	Total excédent	6 615.76
Section d'investissement	Dépenses	12 795.13
	Recettes	51 300.42
	Total excédent	38 505.29

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE DE L’EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l’exercice 2020, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l’exercice 2020 qui est conforme au compte administratif pour l’exercice 2020.

Exploitation	- Dépenses	39 194.27
	- Recettes	37 728.18
	Soit un résultat déficitaire	1 466.09

Investissement	- Dépenses	12 795.13
	- Recettes	21 877.94
	Soit un résultat excédentaire de	9 082.81

- **Report de l’exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	8 081.85
	- Investissement : excédent	29 422.48

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	39 194.27
	Recettes	45 810.03
	Total excédent	6 615.76
Section d’investissement	Dépenses	12 795.13
	Recettes	51 300.42
	Total excédent	38 505.29

4C – Budget Primitif 2021- Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville

M.DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe de la Régie eau de Boigneville s'équilibre à hauteur de **148 558.52 €**

- **Soit 58 615.76 € en exploitation et 89 942.76 € en investissement.**

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	58 615.76	
	011	21 115.76	Prestation de service pour des travaux
	014	20 000.00	Reversement à l'AESN de la redevance pollution
	65	500.00	Lié à la TVA corollaire du 7581
	042/6811	16 000.00	Amortissement des immobilisations
	Restes à réaliser	1 000.00	
	Recettes	58 615.76	
	70/70111	20 000,00	Vente d'eau
	70/70121	14 000,00	Taxe sur l'eau
	75/757	18 000.00	Loyers pour les antennes de téléphonie mobile sur le château d'eau et opération de TVA
	002	6 615.76	Excédent 2020 reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	89 942.76	
	20/2031	10 000.00	Frais d'études
	21/21531	62 942.76	Travaux de forage pour le captage d'eau et éventuellement, renouvellement de canalisation
	27/2763	17 000.00	Remboursement sur 3 ans de l'avance au budget principal
	Recettes	89 942.76	
	040/281531 et 28117531	16 000.00	Amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	Restes à réaliser	35 437.47	Subvention liée au forage
	001	38 505.29	Excédent reporté de 2020

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

ADOpte le budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville 2021 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **58 615.76 € en exploitation**
- **89 942.76 € en investissement**

Il est proposé de reconduire sans augmentation le montant de la taxe sur l'eau soit **0,60 € HT** par m3 d'eau consommé.

REDEVANCE DE L'EAU
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif de la régie eau de Boigneville pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 0.60€ HT par m3 pour l'année 2021.

5. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – MONDEVILLE

5A – Compte administratif 2020 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M. DELECOUR expose que le compte administratif de l'assainissement M49 de Mondeville corroboré par le compte de gestion 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	26 457.77
	- Recettes	26 600.00
	Soit un résultat excédentaire de clôture	142.23

Investissement	- Dépenses	67 455.12
	- Recettes	320 789.99
	Soit un résultat excédentaire de	253 334.87

- Report de l'exercice 2019 :

	- Exploitation : excédent	106 485.60
	- Investissement : déficit	528 782.86

- Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	26 457.77
	Recettes	133 085.60
	Total excédent	106 627.83
Section d'investissement	Dépenses	596 237.98
	Recettes	320 789.99
	Total déficit	275 447.99

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 26 457.77		
	011/6061 et 6262	1 814.56	D'eau et d'électricité pour la station d'épuration et les postes de relevage
	011/611	6 142.92	De contrôle des postes de relevage
	011/61523	3 843.00	De travaux sur des tampons et STEP
	011/6262	1 244.44	De téléphone de la STEP et des postes de relevage
	011/6287	95.37	De remboursement d'assurance au BP principal
	012/6215	10 400.00	De frais de personnel mis à disposition
	66/66111	2 392.50	D'intérêts d'emprunt et ICNE
	67/673	700.00	D'annulation d'un titre
	042/6811	557.20	D'amortissement
	Recettes 133 085.60		
	70/704	5 600.00	Participation forfaitaire des habitants pour le raccordement en domaine privé
	70/70611	21 000.00	De PFAC
	002	106 485.60	D'excédent 2019

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 67 455.12		
	23/2315	15 844.49	Travaux de branchements chez les particuliers
	10/1068	14 989.58	De remboursement d'avance de trésorerie au BP principal
	16/1641 et 1681	36 621.05	Remboursement en capital d'emprunt
	001	528 782.86	Déficit antérieur reporté
	Recettes 320 789.99		
	13/13111 et 1313	320 232.79	Subventions de l'AESN et du Département
	040/281532	557.20	D'amortissement corollaire du 042

M. le Président sort pour le vote.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT –
M49 - MONDEVILLE**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,
Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2020 pour service fait.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte administratif 2020 de l'assainissement M49 de Mondeville ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	26 457.77
	- Recettes	26 600.00
	Soit un résultat excédentaire de clôture	142.23
Investissement	- Dépenses	67 455.12
	- Recettes	320 789.99
	Soit un résultat excédentaire de	253 334.87

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent	106 485.60
	- Investissement : déficit	528 782.86

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	26 457.77
	Recettes	133 085.60
	Total excédent	106 627.83
Section d'investissement	Dépenses	596 237.98
	Recettes	320 789.99
	Total déficit	275 447.99

5B – Compte de gestion 2020 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 - MONDEVILLE

Le conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville de la Communauté de Communes des 2 Vallées présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2020, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2019, qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2020.

Exploitation	- Dépenses	26 457.77
	- Recettes	26 600.00
	Soit un résultat excédentaire de clôture	142.23

Investissement	- Dépenses	67 455.12
	- Recettes	320 789.99
	Soit un résultat excédentaire de	253 334.87

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Exploitation : excédent	106 485.60
	- Investissement : déficit	528 782.86

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	26 457.77
	Recettes	133 085.60
	Total excédent	106 627.83
Section d'investissement	Dépenses	596 237.98
	Recettes	320 789.99
	Total déficit	275 447.99

5C – Budget Primitif (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M. DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe M 49 de l'assainissement de Mondeville s'équilibre à hauteur de **1 571 213.38 €**

- **Soit 216 627.83 € en exploitation et 1 354 585.55 € en investissement.**

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	261 627.83	
	011	17 700,00	De consommation d'eau pour la STEP, de frais de téléphone pour la STEP et les postes de relevages, de fournitures d'entretien et contrat de maintenance
	012/6215	11 400,00	Personnel mis à disposition par commune pour s'occuper des équipements de la station d'épuration
	66/66111	2 750,00	Intérêts d'emprunt
	67/678	4 000,00	Eventuelles dépenses exceptionnelles
	023	180 177.83	Virement vers la section d'investissement
	042/6811	600.00	amortissement
	Recettes	261 627.83	
	70/70128	15 000,00	Redevance d'assainissement
	70/704	45 000,00	De la participation forfaitaire des habitants pour les travaux en domaine privé
	70/70611	50 000,00	liés à la PFAC (Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif) de 1 500 €
	002	106 627.83	Report de 2020

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	1 354 585.55	
	16/1641 et 1681	37 000,00	Remboursement d'emprunt à l'AESN et de remboursement de l'emprunt
	23/2315	992 000,00	Travaux d'assainissement en domaine privé
	Restes à réaliser	50 137.56	liés aux travaux d'assainissement
	001	275 447.99	Déficit reporté
	Recettes	1 354 585.55	
	10/10222	150 048.44	FCTVA
	021	180 177.83	Virement de la section de fonctionnement

	16/1641	473 500.00	Emprunt d'équilibre
	040/281532	600.00	Amortissement corollaire du 042
	Restes à réaliser	550 259.28	Subventions de l'AESN et du Département

BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - MONDEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

ADOPTE le budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville pour 2021 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes,

- **216 627.83 € en exploitation**
- **1 354 585.55 € en investissement**

5D – Redevance sur l'assainissement (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M. DELECOUR explique que les travaux sur la commune de Mondeville seront achevés d'ici la fin de l'année 2021.

Les premiers raccordés ont déversé leurs eaux usées depuis 2019. Il convient de confirmer une redevance d'assainissement par m3 pour les usagers de l'assainissement collectif, votée en 2019.

Cette redevance est de 1.60 € H.T. par m3, sachant que l'exploitation de ce service est en régie et qu'il n'y a pas de rémunération d'un délégataire.

Il est proposé de reconduire ce montant de 1.60€ HT par m3.

REDEVANCE SUR L'ASSAINISSEMENT
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - MONDEVILLE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif annexe M49 de l'eau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la redevance sur l'eau à 1,60 € HT par m3 d'eau consommé pour l'assainissement collectif sur la commune de Mondeville.

6. BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

6A – Compte administratif 2020 (budget annexe de la ZA du chenet)

M. DELECOUR expose que le compte administratif de la ZA corroboré par le compte de gestion 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	- Dépenses	234 918.50
	- Recettes	234 919.40
	Soit un résultat excédentaire de	0.90

Investissement	- Dépenses	220 434.50
	- Recettes	215 212.00
	Soit un résultat déficitaire de	5 222.50

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	41 746.93
	- Investissement : excédent	220 060.21

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	234 918.50
	Recettes	276 666.33
	Total excédent	41 747.83
Section d'investissement	Dépenses	440 494.71
	Recettes	215 212.00
	Total déficit	225 282.71

le budget de la ZA est essentiellement un budget de stocks (de terrains).

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses 234 918.50		
	011/608	1 162.50	Frais de géomètre
	66/6611	9 272.00	Intérêts d'emprunt
	042/71355	215 212.00	Déstockage suite à la vente de terrains
	043/608	9272.00	Opération d'ordre
	Recettes 276 666.33		
	70/7015	215 212.00	Ventes de terrains
	042/71355	10 434.50	Variation du stock des terrains
	043/796	9 272.00	Opération d'ordre corollaire du 043/608
	002	41 746.93	Excédent de 2019

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 440 494.71		
	16/1641	210 000.00	Remboursement de l'emprunt
	040/3555	10 434.50	Variation du stock de terrains corollaire du 042/71355
	001	220 060.21	Déficit de 2019
	Recettes 2 892 054.00		
	040/3555	215 212.00	Corollaire du 042/71355 enregistrant la vente de terrains

M. le Président sort pour le vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2020 pour service fait.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte administratif 2020 de la ZA du Chenet ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	- Dépenses	234 918.50
	- Recettes	234 919.40
	Soit un résultat excédentaire de	0.90

Investissement	- Dépenses	220 434.50
	- Recettes	215 212.00
	Soit un résultat déficitaire de	5 222.50

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	41 746.93
	- Investissement : excédent	220 060.21

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	234 918.50
	Recettes	276 666.33
	Total excédent	41 747.83
Section d'investissement	Dépenses	440 494.71
	Recettes	215 212.00
	Total déficit	225 282.71

COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2019, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 (1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2020.

Fonctionnement	- Dépenses	234 918.50
	- Recettes	234 919.40
	Soit un résultat excédentaire de	0.90

Investissement	- Dépenses	220 434.50
	- Recettes	215 212.00
	Soit un résultat déficitaire de	5 222.50

- **Report de l'exercice 2019 :**

	- Fonctionnement : excédent	41 746.93
	- Investissement : excédent	220 060.21

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	234 918.50
	Recettes	276 666.33
	Total excédent	41 747.83
Section d'investissement	Dépenses	440 494.71
	Recettes	215 212.00
	Total déficit	225 282.71

6C – Budget primitif 2021 (budget annexe de la ZA du Chenet)

M. DELECOUR explique que le budget de la zone d'activité du chenet est basé sur l'achat et la vente des terrains plus quelques frais annexes, la gestion de la zone se fait sur le budget principal.

Le budget équilibré à hauteur de 899 853.34€

- Soit 366 963.03€ en section de fonctionnement et 532 890.31€ en section d'investissement

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses	366 963.03	
	011/608	20 000.00	Honoraires de géomètre
	66/6611	7 607.60	Intérêts d'emprunt
	042/71355	331 747.83	Variation des stocks de terrains
	043/608	7 607.60	Frais accessoires
	Recettes	366 963.03	
	70/7015	290 000.00	Ventes de terrains aux entreprises
	042/71355	27 607.60	Compensation des frais et honoraires
	043/796	7 607.60	Transferts de charges financières corollaire du 043/608
	002	41 747.83	Excédent de 2019

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	532 890.31	
	16/1641	280 000.00	Remboursement anticipé éventuel de l'emprunt d'achat des terrains
	040/3555	27607.60	Corollaire du 042/71355
	001	225 282.71	Déficit reporté de 2019
	Recettes	532 890.31	
	16/1641	201 142.48	Emprunt d'équilibre
	040/3555	331 747.83	Terrains aménagés corollaire du 042/71355

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET 2021
BUDGET PRIMITIF

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. DAMASIEWICZ)**

ADOPTE le budget annexe M14 de la ZA du chenet équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes à hauteur de 899 853.34 € soit :

- 366 963.03 € en section de fonctionnement
- 532 890.31 € en section d'investissement

7. PARTICIPATION AU FOND DE RESILIENCE REGIONAL

M. le Président explique que durant la période de confinement lié au Covid19, le Conseil Régional a souhaité en 2020 mettre en place un fond de résilience à destination des entreprises afin de les aider à surmonter leurs difficultés liées au fort ralentissement économique. Ce fond est abondé pour partie par les EPCI.

La CC2V a versé à ce fond 22 000€ en 2020. Il est proposé de continuer le soutien au monde économique pour 2021 avec un nouvel abondement de 7 990€

La Région adressera à la CC2V la liste des entreprises bénéficiaires (TPE-PME).

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) exige qu'une délibération acte la volonté de la CC2V de participer au fond de résilience mis en place par la Région via l'association InitiActive IDF.

Mme FROMAGE demande s'il serait possible d'abonder plus le fond. M. le Président précise que le 7 990€ correspondent aux sommes non « consommées » en 2020, et que si le besoin survenait une nouvelle participation serait envisagée. M. le Président souligne que la Région multiplie par 3 le montant versé par la CC2V et que le Département verse le même montant que la CC2V.

----- PARTICIPATION AU FOND DE RESILIENCE DE LA REGION : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE IDF -----

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les lois du 23 mars 2020 et du 11 mai 2020 sur l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid19,

Considérant les ordonnances n° 2020-391 et 2020-562 sur le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid19,

Vu les statuts de la CC2V et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Considérant que le « Fond de Résilience Ile de France » vient combler les carences de l'Etat et des banques pour un grand nombre de TPE/PME d'Ile de France, notamment les « zéro salarié »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer et d'abonder au « Fond de Résilience » de la Région Ile de France mis en place par l'association InitiActive IDF.

DECIDE le versement d'une participation exceptionnelle à hauteur de 7 990€ au fond susmentionné.

APPROUVE la convention avec l'association InitiActive IDF.

AUTORISE le Président à viser et à signer ladite convention et tout document y afférent.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CC2V.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h35.